

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2019_4_4

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille dix neuf, le mercredi 26 juin à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 20 Juin 2019

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LEGEAY Nicolas

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice COUSSAUD

**Objet : Participation au
105ème anniversaire de la
bataille de Moislains**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre du Président des Sections Locales de l'Union Départementale des Médaillés Militaires de la Charente à l'occasion du 105ème anniversaire de la bataille de Moislains.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 20,00 € pour l'achat d'une gerbe à cette occasion mais aussi pour honorer un héros tombé au champ d'honneur et en particulier celui originaire de notre commune :

M. LAVENAT Georges

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de participer à hauteur de 20,00 € pour l'achat d'une gerbe à l'occasion du 105 ème anniversaire de la bataille de Moislains;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 26/06/2019, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot